

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois**DIRECTION et REDACTION :**
au Ministère d'État**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation

INSERTIONS :

Annances : 3 francs la ligne
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE**

Hommage à la Mémoire des Princes défunts.
Déjeuner en l'honneur des personnalités civiles et militaires italiennes venues à Monaco à l'occasion de la fête de bienfaisance de la Colonie Italienne.
Déjeuner au Palais.
Départ de S. A. S. le Prince Souverain.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un fonctionnaire.
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine concernant la délivrance des procès-verbaux de réception des véhicules automobiles.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un fonctionnaire.
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.
Arrêté ministériel nommant un garde-maritime stagiaire.
Arrêté ministériel concernant l'obtention du certificat d'aptitude à la conduite des véhicules automobiles.
Arrêté ministériel concernant l'abonnement obligatoire à la désinfection.
Arrêté ministériel autorisant un chirurgien-dentiste.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

INFORMATIONS

Déjeuners à l'occasion de la Mission Extraordinaire de S. M. le Roi des Belges.
Gala au bénéfice de la Fédération des Invalides Mutilés de Guerre Russes à l'Étranger.
Fête de bienfaisance de la Colonie Italienne.
Service funèbre à la mémoire de S. M. le Roi Albert I^{er}.
Visite de LL. MM. le Roi et la Reine de Danemark à l'Exposition d'Artisanat danois.
Réception à l'Hôtel du Gouvernement.
Société de Conférences. — Rachel et son art par M^{lle} Worms-Baretta. — Les cultures en A. O. F. par le P. Pimolé.
Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE

Théâtre de Monte-Carlo. — Martha.
Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. la Princesse Héritière et LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, Se sont rendus à la Cathédrale, vendredi dernier, pour Se recueillir dans la crypte où reposent les Princes Défunts de la Famille Souveraine.

Leurs Altesses Sérénissimes, qui étaient accompagnées de M. Alexandre Mélin, Chef du Secrétariat Particulier de S. A. S. le Prince, ont été reçues par M. le Chanoine Saint-Chartier, Curé de la Paroisse.

S. A. S. le Prince Souverain a reçu, samedi matin, S. Exc. M. Piero Parini, Ministre Plénipotentiaire de S. M. le Roi d'Italie, Directeur Général des Italiens à l'Étranger, ainsi que les

Officiers des navires de la Marine Italienne, venus à Monaco à l'occasion de la Fête de Bienfaisance de la Colonie Italienne, qui furent introduits par le Commandant Millescamps, Aide de camp, et présentés à Son Altesse Sérénissime par le Marquis Chiavari, Consul d'Italie.

Au cours de cette réception, le Prince a remis les insignes de Grand-Officier de l'Ordre de Saint-Charles à S. Exc. M. Piero Parini, la Cravate de Commandeur au Capitaine de vaisseau Sansonetti, Commandant la Flottille des contre-torpilleurs de la Première Escadre de la Marine Italienne, la Croix d'Officier : au Capitaine de corvette Marescalchi, Commandant le contre-torpilleur *Strale*, au Major du Génie Naval Gambino, Chef du Service du Génie Naval de la Flottille, et au Capitaine de corvette Chinigo, Commandant en second le contre-torpilleur *Freccia*.

Assisté de S. A. S. la Princesse Héritière, le Prince Souverain a ensuite offert, en l'honneur de Ses visiteurs, un déjeuner auquel étaient invités : S. Exc. M. Piero Parini, le Marquis Chiavari, le Capitaine de vaisseau Sansonetti, le Capitaine de corvette Marescalchi, le Major du Génie Naval Gambino, le Capitaine de corvette Chinigo, la Comtesse de Baciocchi, S. Exc. le Comte de Maleville, le Professeur de La Pradelle, le Général Weiller, S. Exc. M. Mauran, le Docteur Louet et le Commandant Millescamps.

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Héritière, a offert hier, au Palais, un déjeuner intime auquel étaient invités :

S. A. R. le Prince André de Grèce, Mrs Mac Adam, M. et M^{me} Franklin Singer, M. Colombel, M. Paul Fuller, le Général et M^{me} Polovtsoff, Miss Chapman, la Comtesse de Baciocchi, le Docteur Louet et le Commandant Millescamps.

S. A. S. le Prince a quitté la Principauté hier, pour un court séjour en Pologne où il est invité par le Prince Radziwill à prendre part à des chasses organisées en Son honneur.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1.693

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} septembre 1911 sur le Service Vétérinaire ;

Vu les articles 137 et 138 de la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Tardy Henri-Laurent est nommé Vétérinaire-Sanitaire Adjoint.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize février mil neuf cent trente-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

N° 1.694

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand-Croix :

M. le Comte Adolphe de Béthune-Hesdigneul, Ambassadeur Extraordinaire de S. M. le Roi des Belges ;

Commandeur :

M. le Comte Robert Carpentier de Changy ;

Officier :

M. le Baron André van den Branden de Reeth, Capitaine au 1^{er} Régiment des Guides ;

Chevalier :

M. le Comte Eugène de Béthune-Hesdigneul,

Attachés à la Mission Extraordinaire de S. M. le Roi des Belges, chargés de Nous faire part du décès de S. M. le Roi Albert I^{er} et de l'avènement de S. M. le Roi Léopold III.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize février mil neuf cent trente-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

N° 1.695

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 21, 2^e alinéa, de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifiée par l'Ordonnance du 18 novembre 1917 ;

Vu l'Ordonnance du 11 avril 1928, promulguant dans la Principauté la Convention Internationale du 24 avril 1926 pour la circulation routière ;

Vu le dépôt, en date du 24 février 1928, par Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire en France, des instruments de ratification de la Convention Internationale relative à la circulation automobile signée à Paris le 24 avril 1926 ;

Vu l'Ordonnance du 1^{er} décembre 1928, concernant la circulation automobile ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La délivrance des procès-verbaux de réception des véhicules automobiles effectués par types ou par unités isolées dans les conditions prévues par l'article 24 de l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} décembre 1928 sus-visée, est subordonnée au versement préalable, à la Trésorerie Générale, d'un droit fixe de 100 (cent) francs pour les automobiles et 50 (cinquante) francs pour les motocyclettes.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize février mil neuf cent trente-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1.696

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Graffeuil Félix, Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, en France, mis à Notre disposition par Arrêté de M. le Ministre des Finances de la République Française du 31 décembre 1934, est nommé Directeur des Services Fiscaux.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize février mil neuf cent trente-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1.697

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand-Officier :

S. Exc. M. Piero Parini, Ministre Plénipotentiaire, Directeur Général des Italiens à l'Etranger ;

Commandeur :

M. le Capitaine de vaisseau Louis Sansonetti, commandant la flottille des contre-torpilleurs de la 1^{re} Escadre de la Marine Italienne ;

Officiers :

M. le Capitaine de corvette Silvio Marescalchi, commandant le contre-torpilleur « Strale » de la Marine Italienne ;

M. le Major du Génie Naval Joseph Gambino, chef du service du Génie Naval de la flottille des contre-torpilleurs de la 1^{re} Escadre de la Marine Italienne ;

M. le Capitaine de corvette Victor Chinigo commandant en second le contre-torpilleur « Freccia » de la Marine Italienne.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize février mil neuf cent trente-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 3 juin 1933 constituant le Statut des Fonctionnaires, agents et employés de l'ordre administratif ;

Vu le rapport de M. l'Officier du Port en date du 15 janvier 1935 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 5 février 1935 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Olivié Roger est nommé Garde-Maritime stagiaire.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent Arrêté

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze février mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,

M. BOUILLOUX-LAFONT.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} décembre 1928 portant réglementation de la circulation automobile et routière ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1934 modifiant les articles 26 et 27 de l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} décembre 1928 ci-dessus visée ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 26 décembre 1928 concernant les permis de conduire ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 14 août 1934 modifiant l'article 1^{er} de l'Arrêté du 26 décembre 1928 ci-dessus visé ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 5 février 1935 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les épreuves prescrites par l'article 2 de l'Arrêté Ministériel du 26 décembre 1928 pour l'obtention du certificat d'aptitude à la conduite des automobiles ou des motocycles dans la Principauté donneront lieu à une vacation dont le montant, fixé à 15 (quinze) francs, devra être versé, par le candidat, à la Trésorerie Générale.

Le récépissé constatant ce versement sera joint aux pièces énumérées dans l'article 1^{er} de l'Arrêté Ministériel du 14 août 1934.

ART. 2.

Les Conseillers de Gouvernement pour les Finances et pour les Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze février mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,

M. BOUILLOUX-LAFONT

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu les Arrêtés Ministériels des 5 janvier 1920, 4 juin 1929 et 1^{er} mars 1930, concernant l'abonnement obligatoire à la désinfection pour les hôtels et maisons garnies ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 5 février 1935 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'Arrêté du 1^{er} mars 1930 est modifié comme suit: L'abonnement obligatoire pour les hôtels et garnis est fixé de la façon suivante :

Hôtels de luxe 4 fr. par lit ;
Hôtels de premier ordre 3 fr. par lit ;
Autres hôtels et meublés 2 fr. par lit.

Ces établissements auront, en outre, à acquitter un droit fixe de 20 francs.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et Affaires diverses est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze février mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,

M. BOUILLOUX-LAFONT.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} avril 1921 sur l'exercice de la médecine, modifiée par les Ordonnances des 16 janvier 1922 et 24 octobre 1933 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 mars 1924, rendant applicables, à la profession de chirurgien-dentiste, les dispositions des articles 1 et 2 de l'Ordonnance sus-visée du 1^{er} avril 1921 ;

Vu la demande présentée par M. Harden Constantin-Charles, en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer, dans la Principauté, la profession de chirurgien-dentiste, aux lieu et place de M. Harden Martin-Georges, qui lui cède son Cabinet ;

Vu le diplôme délivré à M. Harden Constantin-Charles, le 26 juin 1931, par la Faculté de Médecine de l'Université de Nancy ;

Vu la délibération de la Commission d'examen des diplômes du 4 février 1935 et celle du Conseil de Gouvernement du 12 du même mois ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Harden Constantin-Charles est autorisé à exercer, dans la Principauté, la profession de chirurgien-dentiste, aux lieu et place de M. Harden Martin-Georges, qui lui cède son Cabinet.

ART. 2.

Il devra se conformer aux Lois et Ordonnances concernant sa profession, sous les peines de droit.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt février mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,

M. BOUILLOUX-LAFONT.

PARTIE NON OFFICIELLE

INFORMATIONS

Le Consul de Belgique et M^{me} Bouvier ont offert un dîner en l'honneur de la Mission Extraordinaire chargée par S. M. le Roi des Belges de faire part à S. A. S. le Prince Souverain du décès de S. M. le Roi Albert I^{er} et de l'avènement de S. M. le Roi Léopold III. De hautes personnalités de la Principauté et du Corps Consulaire avaient été conviées à ce déjeuner.

S. Exc. l'Ambassadeur Extraordinaire et la Comtesse de Béthune-Hesdigneul ont offert, jeudi, à l'Hôtel de Paris, un déjeuner en l'honneur des principales Autorités de la Principauté. Les Membres de la Mission Extraordinaire, le Consul de Belgique à Monaco et M^{me} Bouvier assistaient à ce déjeuner.

S. A. S. la Princesse Héritaire a présidé, jeudi dernier, le dîner de gala donné à l'Hôtel de Paris au bénéfice de la Fédération des Invalides Mutilés de Guerre Russes à l'Etranger.

S. M. le Roi de Suède assistait à cette manifestation.

S. A. S. le Prince Souverain, absent de la Principauté, avait tenu à s'associer à cette œuvre de bienfaisance en faisant parvenir un don important.

Une très nombreuse et très aristocratique assistance occupait entièrement la vaste Salle Empire.

Les cérémonies organisées par le Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne au profit de sa Caisse de Secours, se sont déroulées sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince et la présidence d'honneur du Marquis Chiavari, Consul d'Italie, avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer. Elles ont rencontré auprès de la population de la Principauté comme auprès des hôtes étrangers leur habituel succès.

Les contre-torpilleurs *Freccia* commandé par le Capitaine de vaisseau Luigi Sansonetti et *Strale*, sous les ordres du Capitaine de corvette Silvio Marescalchi, envoyés par la Marine Royale pour rehausser l'éclat de la fête, sont arrivés jeudi vers 10 heures dans les eaux territoriales. Le *Freccia*, portant au grand mât le pavillon monégasque, a salué la terre de 21 coups de canon auxquels a répondu la batterie de la Porte-Neuve. Les deux navires ont accosté au quai de Plaisance.

Le Marquis Chiavari, en grand uniforme, accompagné de son Chancelier, M. Perotti, est monté à bord, suivi du Docteur Urbino, Président et des Membres de l'Union Italienne, du Docteur Ferriani, Secrétaire du « Fascio » de Monaco-Beausoleil et des Présidents des Associations Patriotiques et d'Anciens Combattants. Le Consul a été reçu par le Commandant du *Strale*, entouré des Officiers des deux navires.

A l'issue de cette visite, le Consul et les Officiers de la Marine Royale, en uniforme, sont allés s'inscrire sur les registres du Palais et ont été reçus par S. Exc. M. Mauran, Directeur du Cabinet, et par M. Mélin, Chef du Secrétariat Particulier. Ils se sont ensuite rendus au Gouvernement où ils ont été accueillis par S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, à la Présidence du Conseil National et à la Mairie où ils ont déposé des cartes et à l'Evêché où ils ont été reçus par S. Exc. M^{gr} Clément.

A 17 heures, les Officiers ainsi qu'une délégation des Sous-Officiers et de l'équipage ont été reçus à la Casa Italiana. Après l'exécution des hymnes nationaux et une minute de recueillement devant la plaque commémorative des Morts de la Guerre, des discours ont été prononcés par le Docteur Urbino, le Marquis Chiavari et le Capitaine de vaisseau Sansonetti. Des rafraichissements ont ensuite été servis et, après une visite de la Casa Italiana, les Officiers ont été invités à signer le Livre d'Or.

**

S. Exc. le Ministre d'Etat a fait visite, vendredi à dix heures et demie au Commandant de la flottille des contre-torpilleurs. Son Excellence a été reçue avec les honneurs réglementaires à bord du *Freccia* par le Capitaine de vaisseau Sansonetti entouré des Capitaines de corvette Marescalchi, commandant le *Strale* et Chinigo, commandant en second du *Freccia*. Le Marquis Chiavari, Consul d'Italie, accompagné de son Chancelier, M. Perotti, assistait à la réception.

Le pavillon monégasque a été arboré au grand mât durant la visite du Ministre d'Etat.

Une salve de 11 coups de canon a été tirée au moment où Son Excellence a quitté le bord.

Dans le courant de la journée, le Commandant du *Freccia* a reçu la visite de M. Settimo, Président du Conseil National; de M^{gr} Andrieux, Vicaire Général, délégué par S. Exc. M^{gr} Clément, empêché; de S. Exc. M. Henri Mauran, Directeur du Cabinet du Prince; de M. Jacques Reymond, Adjoint au Maire, représentant la Municipalité, et de M. Mélin, Chef du Secrétariat Particulier du Prince.

Le matin, à onze heures, les Officiers de la Marine Royale auxquels s'étaient joints M. le Consul d'Italie et son Chancelier ont été reçus à l'Hôtel de Ville par la Municipalité. Le Président et les Membres du Conseil National assistaient à cette réception. M. Auréglià, Maire de Monaco, a prononcé une éloquente allocution à laquelle le Commandant Sansonetti a répondu par une brillante improvisation. Après avoir accepté une coupe de champagne, les Officiers italiens ont été invités à signer le Livre d'Or.

Un déjeuner intime a été offert à 13 heures, à bord du *Freccia*, aux notabilités italiennes.

**

Dans l'après-midi, LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, accompagnés de M. Mélin, Chef du Secrétariat Particulier du Prince Souverain, ont visité les deux contre-torpilleurs. Les honneurs du bord ont été faits à Leurs Altesses Sérénissimes par le Capitaine de vaisseau Sansonetti, commandant le *Freccia*, et par le Capitaine de corvette Marescalchi, commandant le *Strale*.

**

A 17 heures, M^{lle} Suzanne Malard a fait, Salle du quai de Plaisance, une conférence aussi émouvante que documentée sur Bellini, le grand compositeur italien dont on fête le centenaire. Le Consul d'Italie présidait la réunion, à laquelle assistait le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France. Aux premiers rangs de la nombreuse assistance, on remarquait les Présidents des Associations italiennes et françaises.

Le Docteur Urbino, Président de l'Union Italienne, a présenté, en termes choisis, la conférencière dont la savante et délicate causerie a été couverte d'applaudissements enthousiastes. Une magnifique corbeille de fleurs a été offerte à M^{lle} Malard qui a reçu les félicitations de nombreuses personnalités.

**

S. Exc. M. le Ministre Parini, Directeur des Italiens à l'Etranger, et S. Exc. l'Amiral Cuturi, Commissaire de la Ligue Navale Italienne, sont arrivés samedi matin à Monaco, par le rapide de 10 h. 53. Ils ont été reçus par le Marquis Chiavari, entouré des Officiers des contre-torpilleurs et des représentants des Groupements fascistes et des Associations italiennes.

A bord des contre-torpilleurs a eu lieu la cérémonie de la bénédiction des fanions des différents Groupements italiens. Des discours patriotiques ont été prononcés par le Docteur Ferriani, au nom du « Fascio » de la Principauté; le Docteur Ambrosi, au nom du « Fascio » de Beausoleil; M. Georges Pontremoli, au nom de la Ligue Navale Italienne; l'Amiral Cuturi, au nom du Ministre Starace, Président de la Ligue, et S. Exc. M. Parini, au nom du Gouvernement Italien.

Un déjeuner a été offert à l'Hôtel Bristol en l'honneur et sous la présidence de l'Amiral Cuturi. Des toasts ont été échangés entre le Docteur Urbino et le Commissaire Général de la Ligue Navale.

A la même heure avait lieu au Palais Princier le déjeuner en l'honneur de S. Exc. M. Parini et des Officiers de la Marine Royale dont il a été rendu compte en tête de ces colonnes.

A l'issue de ces réunions, les personnalités italiennes qui y avaient pris part, se sont rendues au Cimetière où une cérémonie du souvenir s'est déroulée devant le Monument aux Morts de la Guerre.

Les mêmes personnalités se sont retrouvées ensuite à la Salle de Conférences où les Institutions Italiennes de Monaco ont été présentées à S. Exc. M. Parini. Le Marquis Chiavari a fait un éloquent éloge du Ministre; puis M. Bafico et le Docteur Ferriani ont pris la parole. M. Parini leur a répondu par un discours qui a été accueilli par des bravos enthousiastes.

**

Le soir, une représentation de gala a été donnée sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince Souverain dans la Salle du Théâtre de Monte-Carlo.

Le Prince qui portait l'uniforme de Général et S. A. S. la Princesse Héritaire ont été salués à leur arrivée par le Marquis Chiavari, Consul d'Italie, et le Docteur Urbino Président du Conseil d'Administration de l'Union Italienne, entouré des Membres du Conseil.

A l'entrée du Souverain, l'orchestre a fait entendre l'*Hymne Monégasque* puis la *Marche Royale* suivie de « Giovinezza », écoutés debout par toute l'assistance et longuement applaudis.

Dans la loge Princière, aux côtés de LL. AA. SS. le Prince et la Princesse Héritaire, avaient pris place: S. Exc. M. Piero Parini, le Consul d'Italie, le Consul Général de France, le Capitaine de vaisseau Sansonetti, le Capitaine de corvette Marescalchi, le Major du Génie Naval Gambino, le Capitaine de Corvette Chinigo, le Lieutenant de vaisseau Carminati, ainsi que la Comtesse de Baciocchi, S. Exc. le Comte de Maleville, le Professeur de La Pradellé, S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire et M^{me} Mauran, le Général Weiller, le Docteur Louët, le Commandant et M^{me} Millescamps.

S. Exc. le Ministre d'Etat et M^{me} Bouilloux-Lafont recevaient dans leur loge: S. Exc. l'Amiral Cuturi, M^{me} et M. Giulio Urbino, M. Spitalier, Consul de France; le Lieutenant de vaisseau Victor Caricchia, les Lieutenants de vaisseau Mario Signorini et Jean Lombardi.

Dans la loge de la Municipalité on remarquait: M. Louis Auréglià, Maire; M^{me} et M. A. Ferriani, le Comte Marcelli di Celere, le Chevalier Bernini, le Chevalier Perotti, le Capitaine du Génie Naval Ange Rossini, les Lieutenants de vaisseau Alfred Ghezzi, et Charles Borello, les Sous-Lieutenants de vaisseau Jean Zazzera et Giulio Riccardi.

La loge du Conseil d'Administration de la S. B. M. était occupée par M. René Léon et sa famille, les Commandants Delpierre et Sarlat, M. et M^{me} E. Barral et plusieurs Officiers.

Dans la loge de M. Zaharoff, se trouvaient: le Baron Aloïsi, le Commandeur Louis Natta, M^{me} et M. Monin, le Capitaine Commissaire Mariano Raffaele, le Lieutenant Oreste Sassino, le Lieutenant-Médecin Mario Massari, le Guardia-Marina Leonard Ragnoni, le Capitaine-Aumônier Don Enrico Martinengo, le Sous-Lieutenant de vaisseau Louis Andreotti.

La salle fort brillante comptait l'élite de la société monégasque et étrangère.

La représentation de « Norma » de Bellini, remarquablement interprétée par M^{me} Ruili, M^{lle} Giani, MM. Melandri et Autori, accompagnés par l'orchestre sous la direction de M. La Rotella, a obtenu le plus vif succès.

Après le spectacle, les Autorités se sont rendues dans la Nouvelle Salle de Musique où se déroulait un bal plein d'entrain. Les hymnes nationaux ont été joués à l'entrée des Représentants des différentes

Nations, puis les danses ont repris, interrompues seulement par de remarquables « attractions ».

Le même soir des représentations cinématographiques ont été offertes aux équipages des deux navires.

Ajoutons que, suivant l'usage, la Municipalité a fait remettre à bord une certaine quantité de vin pour l'ordinaire. Le Commandant de l'escadrille a remercié M. le Maire de sa gracieuse attention.

Le dimanche, la messe a été célébrée à bord du contre-torpilleur *Strale* en présence de l'Amiral Cururi, du Consul d'Italie et des Présidents des Groupements Italiens.

A l'issue de la messe, Don Martinengo, Aumônier de la Marine Royale, est sorti du port à bord d'une vedette et a jeté à la mer une couronne de lauriers offerte par la Ligue Navale Italienne en hommage aux marins péris en mer. Toutes les personnes présentes à bord ont accompagné ce geste symbolique en se découvrant et en observant une minute de recueillement.

Quelques minutes après onze heures, S. A. S. le Prince, accompagné de Son Aide de camp, le Chef d'Escadrons Millescamp, a quitté le Palais pour se rendre à bord. Une salve de 21 coups de canon tirée par le *Strale*, commence à retentir, tandis que les deux navires hissent le grand pavois et que le pavillon princier est arboré à bord du *Freccia* et le pavillon national à bord du *Strale*.

Le Prince qui portait à la boutonnière la rosette de Grand Croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, est reçu, à sa descente de voiture, par le Marquis Chiavari et le Commandant Sansonetti. Les honneurs militaires Lui sont rendus et une sonnerie de clairon retentit. Le Commandant Sansonetti présente les Officiers et l'Aumônier du bord alignés sur un rang et qui saluent militairement. Son Altesse Sérénissime serre la main à chacun d'eux, puis accepte de descendre au carré des Officiers où le champagne Lui est offert et où l'entretien se poursuit pendant une demi-heure environ.

Le Prince se retire ensuite, salué par les hurrahs réglementaires de l'équipage et par une nouvelle salve de 21 coups de canon. Il est accompagné jusqu'à sa voiture par le Marquis Chiavari et les Commandants Sansonetti et Marescalchi.

Une réception organisée par la Ligue Navale Italienne a eu lieu à la fin de la Matinée dans les salons de l'Hôtel Bristol et Majestic.

Dans l'après midi, un concert de musique italienne a été donné par la Musique Municipale sur le quai de Plaisance.

A 17 heures, la Ligue Navale a offert un thé dansant au Café de Paris et le soir un bal a été donné à l'Hôtel Bristol en l'honneur des Sous-Officiers et des équipages des deux navires.

Lundi après-midi, un match de football a été disputé, sur le terrain des Moneghetti, entre l'équipe des contre-torpilleurs et celle de l'Union Sportive Italienne de Monaco, en présence du Marquis Chiavari, Consul d'Italie, et des Officiers du *Freccia* et du *Strale*. La rencontre s'est terminée par la victoire de l'Union Sportive à qui M^{me} Georges Rolfo a remis la coupe dont elle est donatrice.

A 16 heures, un thé dansant a été offert à bord des deux navires. De très nombreuses personnalités de la Principauté avaient répondu à la gracieuse invitation des Officiers de la Marine Royale qui faisaient aimablement les honneurs de cette élégante réunion.

Dans la soirée, le *Freccia* et le *Strale* ont levé l'ancre pour rejoindre leur port d'attache.

Lundi matin, à 10 heures, a été célébré, à la Cathédrale, un service funèbre à la mémoire de S. M. Albert I^{er}, Roi des Belges, dont la mort accidentelle survint le 17 février de l'année dernière.

L'église était tendue de draperies noires lamées d'argent et pavoisée d'oriflammes belges. Un catafaque, recouvert du drapeau national et surmonté de la couronne royale, se dressait au milieu du transept.

S. Exc. M^{sr} Clément, Evêque de Monaco, présidait la cérémonie religieuse. La messe a été chantée par le Chanoine Saint-Chartier, Curé de la Paroisse, assisté de l'Abbé Butzé et du P. Pimolé. Le clergé du diocèse occupait les stalles du chœur.

S. A. S. le Prince s'était fait représenter par S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre Plénipotentiaire de Monaco à Bruxelles. Le Représentant du Prince avait pris place dans le chœur du côté de l'épître.

M. Bouvier, Consul de Belgique à Monaco, en grand uniforme, occupait un fauteuil au milieu de la nef, ayant à sa droite, S. Exc. le Ministre d'Etat et, à sa gauche, le Comte Van den Straten Pouthaz. Les Dignitaires de la Principauté, les Représentants de l'aristocratie belge et française, les Membres du Corps Consulaire accrédité, les Membres de la Maison Princière, les Directeurs du Bureau Hydrographique International, les Membres des Corps élus, les Fonctionnaires, les Représentants des Groupements étrangers se trouvaient aux places réservées. Une foule recueillie occupait le reste de l'église.

Durant la messe, la Maîtrise et le Chœur des Orphelines sous la direction de l'Abbé Aurat, et M. Bourdon aux grandes orgues se sont fait entendre.

M^{sr} Andrieux, Vicaire Général, a donné l'absoute.

Après la cérémonie, M. le Consul de Belgique a reçu les condoléances des personnalités présentes.

LL. MM. le Roi et la Reine de Danemark ont honoré de Leur visite, lundi dernier à midi et demi, l'Exposition d'Artisanat Danois due à la généreuse initiative et à l'activité de M. George Jorck, Consul de Danemark.

Le Roi était accompagné du Comte Trampe, Son Chambellan, et la Reine de deux Dames d'Honneur. Leurs Majestés ont été saluées à Leur arrivée par M. et M^{me} Jorck qui a offert à la Reine une superbe gerbe de fleurs.

Les Visiteurs Royaux ont parcouru l'Exposition avec un intérêt visible et ont daigné féliciter M. Jorck de la parfaite réussite de cette manifestation.

M^{me} Maurice Bouilloux-Lafont a offert lundi une brillante réception dans les Salons de l'Hôtel du Gouvernement. On remarquait, en dehors de nombreuses personnalités de la Principauté, l'élite du monde de l'aristocratie, des sciences, des lettres et des arts actuellement sur la Côte d'Azur.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Le thé dansant offert à bord des navires italiens ancrés dans le port à l'occasion de la Fête de Bienfaisance Italienne, risquait de faire une concurrence redoutable à la conférence donnée à la même heure par M^{lle} Worms-Baretta, à la salle du Quai de Plaisance. Il n'en a rien été. Le souvenir laissé par la conférencière lors de son précédent passage a suffi à lui assurer un nombreux auditoire.

Un peu émue, semble-t-il, au début, M^{lle} Worms-Baretta a gracieusement excusé son embarras. Quant elle parle d'un poète, elle ne se sent pas seule ; elle est soutenue par son auteur dont les citations s'entremêlent à la causerie. Parlant aujourd'hui d'une artiste de théâtre, c'est-à-dire d'une personnalité dont il ne subsiste, rien que le souvenir, elle se sent effrayée de n'avoir que le secours de sa parole pour l'évoquer et la faire revivre. Crainte vaine. M^{lle} Worms-Baretta nous a peint en touches très délicates un portrait aussi complet que vivant de la grande tragédienne Rachel.

On peut regretter que la voix un peu faible et le débit un peu nonchalant de la conférencière n'aient pas permis à une partie du public de suivre aussi

aisément qu'il eût été souhaitable cette causerie dont ceux qui ont pu commodément l'entendre peuvent attester tout le charme. M. C. T.

La conférence de mercredi soir sur les cultures en A. O. F. fut tout particulièrement intéressante ; c'est le Père Pimolé, notre grand spécialiste en matière coloniale, qui traitait ce sujet avec sa compétence et sa verve habituelle.

Le conférencier nous parle tout d'abord de la culture des bananes. Après nous avoir énuméré les différentes variétés de bananiers et exposé le mode de culture, il nous apprend que si en 1900 en France la banane était une denrée de luxe, en 1934 on en consommait 230.000 tonnes ce qui est énorme. D'où viennent ces montagnes de bananes ? De l'étranger malheureusement, de la Jamaïque et des Canaries. Les colonies françaises, Guinée Française et Antilles, seules productrices, arrivent péniblement en ligne avec 31.000 tonnes, alors que la Guinée seule pourrait en fournir 150.000 tonnes si on avait des bateaux spéciaux pour le transport.

Nous apprenons ensuite que le manioc est une plante de la famille des euphorbiacées qui nous donne l'amidon et le tapioca.

Le conférencier nous explique ensuite la culture de l'arachide et de la noix de coco ; l'une nous donne l'huile d'arachide qui vient concurrencer sur nos marchés l'huile d'olive, l'autre, rivale du beurre, employé par nos ménagères, sous le nom de cocose ou végétaline. Ce qui donna au Père Pimolé l'occasion d'indiquer aux dames qui étaient venues écouter la manière de préparer un certain nombre de plats.

Des films fort intéressants et des projections illustraient cette conférence, qui nous fit passer bien agréablement une heure dans ces régions exotiques si merveilleusement évoquées par le Père Pimolé.

L'assistance ravie salua sa patriotique péroraison par de vifs applaudissements.

Dans son audience du 9 février 1935, la Cour d'Appel a rendu l'arrêt ci-après :

Appel par G. M.-J., employé, né à Monaco, le 5 octobre 1906, demeurant à Monaco, du jugement du Tribunal Correctionnel en date du 18 décembre 1934, qui l'avait condamné à 25 francs d'amende, pour infraction à la législation sur les automobiles. — Arrêt modificatif en ce qui concerne la qualification du délit et confirmatif sur le quantum de la peine, tout en accordant le bénéfice du sursis.

Dans ses audiences des 5, 12 et 15 février 1935, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements ci-après :

S. A., sans profession, né à Tecce (Italie), le 3 décembre 1893, ayant demeuré à Beausoleil, actuellement sans domicile ni résidence connus : un an de prison et 100 francs d'amende (par défaut), pour abus de confiance ;

B. V.-A., monteur-mécanicien, né le 22 novembre 1900, à Fontaine (Isère), demeurant à Nice : huit jours de prison, pour mendicité ;

V. E., fille de salle, née le 20 juin 1905, en Tournay-Vimeu (Somme), demeurant à Beausoleil : huit jours de prison, pour infraction à l'Arrêté d'expulsion ;

B. B.-J.-H., commerçant, né le 15 août 1877, à Fivizzano, Province de Massa-Carrara (Italie), demeurant à Monaco : 100 francs d'amende (par défaut), pour exercice d'un commerce sans autorisation ;

B. B.-J.-H., commerçant, né le 15 août 1877, à Fivizzano, Province de Massa-Carrara (Italie), demeurant à Monaco : quinze jours de prison et 100 francs d'amende (par défaut), pour fraude sur le lait ;

P. G.-H., monteur en fers, né le 1^{er} septembre 1899, à Laval (Mayenne), sans domicile fixe : huit jours de prison, pour mendicité ;

P. E.-J., ex-agent des P. T. T., né le 1^{er} août 1902, à Nice (Alpes-Maritimes), demeurant à Nice :

six mois de prison et 25 francs d'amende, pour tentative d'escroquerie. Opposition par P. E.-J. à un jugement de défaut du 10 janvier 1934 qui l'avait condamné à un an de prison et 100 francs d'amende;

Le M. L.-M., terrassier actuellement sans travail, né le 12 janvier 1899, à Poul Ranette, commune de Plouay (Morbihan), sans domicile fixe: vingt jours de prison, pour infraction à Arrêté d'expulsion (récidive).

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Martha

Le gentilhomme mecklembourgeois de Flotow, qui écrivit la musique de *Martha*, était ce qu'on est convenu d'appeler un compositeur distingué, se recommandant par des idées plus banales que courtes, par une technique des plus sommaires, par une incontestable facilité, par un sens mesuré de la sentimentalité et de la sensibilité, — qualités ayant permis à ce sympathique et intelligent assembleur de notes de faire figure dans le monde musical et de prendre rang parmi les compositeurs de moyenne honnête qui vécurent au milieu du siècle dernier.

De ce compositeur auquel le bonheur tint lieu de supériorité, il n'y a pas grand'chose à dire.

L'histoire du ballet de *Lady-Henriette*, transformé en opéra demi-seria portant le titre de *Martha* ou le *Marché de Richmond*, n'est plus à faire. L'aventure des deux grandes dames prises de la fantaisie de se déguiser en servantes et de se louer, avec la légale complicité d'un burlesque shérif, à deux jeunes gens, lesquels les emmènent chez eux, n'est pas dans son extravagance, plus désagréable qu'une autre. Elle ressemble même à nombre de petites aventures d'invention baroque que les auteurs du bon temps accommodaient à l'usage des musiciens travaillant dans le genre éminemment national. Ce qui faisait dire un jour à l'un des plus illustres maîtres de l'art musical à propos d'un vieil opéra-comique: « On sent, à mesure que l'action se déroule, qu'elle est inadmissible, mais on a tant de plaisir à se laisser tromper qu'on ferme volontairement les yeux ».

En écoutant la pièce, mise en notes plus attendrissantes qu'attendries par de Flotow, l'on songe aux paroles que nous venons de relater; car ce n'est guère qu'en fermant les yeux et en ne pensant à rien qu'on peut prendre un quelconque plaisir aux puérides impossibilités de l'affabulation.

Quand nous aurons constaté que *Martha*, qui date de 1847, a obtenu un succès mondial et, avec l'*Ombre*, a rendu le nom de de Flotow quasiment populaire, nous serons, comme l'on dit, au bout de notre rouleau!

La musique de *Martha* n'est plus précisément de la première fraîcheur. Les rides qui la sillonnent accusent et sa fatigue et son âge. Pourtant, en dépit d'un je ne sais quoi de suranné dans ses façons et de vieillot dans les accents, elle conserve une certaine gentillesse d'ensemble. On écoute toujours avec complaisance la grande phrase-rengaine de l'ouverture qui fit la fortune des orgues de barbarie et la romance: « Lorsqu'à mes yeux sa chère image », soupirée, autrefois, si volontiers à la fin des repas. Le *quatuor du Rouet*, la *chanson du Porter*, le *chœur des Chasseresses* étaient évidemment plus goûtés jadis qu'à présent... De la partition surnage la *Romance de la rose*, empruntée, pour les paroles, au *Irish Mélodies* de Thomas More et, pour la musique, à une mélodie populaire d'Irlande — romance que Flotow sut arranger avec habileté. Elle est encore d'une particulière grâce, cette mélodie au parfum poétique, jaillie des candeurs de l'âme du peuple.

Mmes Desi Halban Kurz et Duman, toutes deux avantées et bien chantantes, et MM. Genin, Beckmans et Marvini, interprétèrent les divers rôles de *Martha* de manière à recueillir beaucoup de bravos. Bravos qui ne firent pas défaut aux artistes, hommes et femmes, du ballet, ni à l'orchestre conduit par M. Steiman.

Le succès de *Martha* a été ce qu'il ne pouvait manquer d'être. Plusieurs morceaux de la partition obtinrent les honneurs du *bis*, on rappela chanteurs et chanteuses à la fin des actes, et tout le monde fut content. A. C.

DANS LES CONCERTS

M. Yves Nat, pianiste connu, déjà acclamé ici (la dernière fois le 23 novembre 1931), était la vedette du

Concert du mercredi 13 février. Ayant été empêché d'assister à cette séance, nous nous contenterons de dire qu'au « Grand Concert » du vendredi 15, grand fut le succès remporté par le pianiste de solide talent. Dans les merveilleuses *Variations Symphoniques* de César Franck, qu'il perla peut-être un peu trop, dans *Etude n° 3*, surtout dans la *Valse en Mi mineur* et dans la fameuse *Polonaise en La bemol* de Chopin, M. Yves Nat souleva force applaudissements et encore plus d'acclamations.

La *Vie d'un Héros* de Richard Strauss, composition de haute noblesse musicale et d'exécution miraculeuse (où l'artiste exquis Marcel Reynal, dans la partie de violon solo, se fit extrêmement remarquer) et l'*Ouverture d'Euryanthe* de Weber offrirent à M. Georges Georgesco une nouvelle occasion de montrer ce dont il est capable à la tête d'un orchestre. A. C.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le Mardi 16 Avril 1935, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration;
- 2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes;
- 3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu; Quitus à donner aux Administrateurs;
- 4° Application des bénéfices, s'il y a lieu; fixation du dividende, s'il y a lieu;
- 5° Ratification de nominations d'Administrateurs;
- 6° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles;
- 7° Ratification de conventions diverses;
- 8° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou en qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts;
- 9° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Les dépôts de titres devront être effectués auprès de banques, agents de change ou notaires, suivant les modes et dans les conditions prévus aux Statuts.

MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant (cent actions ou l'équivalent en cinquièmes), soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de se grouper, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1° Déposer leurs titres dans les caisses d'une banque, d'un agent de change ou d'un notaire qui les immobilisera jusqu'au lendemain de l'Assemblée;

2° Remettre leur pouvoir à la banque, à l'agent de change ou au notaire dépositaire qui l'acheminera au siège social après avoir régularisé le dépôt ou adresser directement au siège social ce pouvoir avec le récépissé de dépôt des titres.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société, à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 1^{er} Avril, pour en permettre l'arrivée au siège social dans les délais statutaires.

JETONS DE PRÉSENCE. — Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 23 mars 1933, enregistré,

Entre le sieur Léon RAIMBERT, boulanger, demeurant à Monaco, 21, rue Plati,

Et la dame Joséphine-Gabrielle BOUINEAU, employée de magasin, demeurant de droit avec son mari, le sieur Raimbert, 21, rue Plati, à Monaco,

Le dit jugement confirmé sur l'appel interjeté par la dame Bouineau, par arrêt de la Cour d'Appel de Monaco, en date du treize janvier mil neuf cent trente-quatre, aussi enregistré, devenu définitif,

Il a été extrait ce qui suit :

« Prononce le divorce entre les époux Raimbert-Bouineau, aux torts et griefs de la femme. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 21 février 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco le vingt-quatre mai mil neuf cent trente-quatre, enregistré,

Entre la dame Elisabeth-Jessie TRANTZ, sans profession, veuve du sieur Charles Wertheimer, épouse du sieur BRAQUESSAC, demeurant à Monte-Carlo, 2, boulevard d'Italie,

Et le sieur Raymond-Etienne BRAQUESSAT, dit BRAQUESSAC, sans profession, ayant demeuré à Monte-Carlo, 2, boulevard d'Italie, actuellement sans domicile ni résidence connus;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre le sieur Braquessat, dit « Braquessac, faute de comparaître;

« Prononce le divorce entre la dame Trantz et le « sieur Braquessat, dit Braquessac, aux torts et « griefs du mari avec toutes ses conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 21 février 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers opposants du sieur Jules AMBROSI, commerçant à Monaco, avenue Castelleretto, sont invités à se réunir au Palais de Justice à Monaco, le mercredi 27 février 1935, à 9 h. 30, à l'effet de se régler amiablement sur la distribution d'une somme de 23.139 francs 65 représentant une partie du prix de vente du fonds de commerce de bar ayant appartenu au dit sieur Ambrosi.

Monaco, le 16 février 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers opposants du sieur Gabriel ANDRÉ, demeurant à Beausoleil, sont invités à se réunir au Palais de Justice à Monaco, le mercredi 27 février 1935, à 9 h. 30 du matin, à l'effet de se régler amiablement sur la distribution d'une somme de 2.635 francs 75 provenant de la vente d'un canot automobile ayant appartenu au dit sieur André.

Monaco, le 16 février 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire de Mme LEONTIEFF sont informés que la vérification des créances aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 27 février 1935, à 10 heures, et sont invités à remettre, soit au Greffe Général, soit au liquida-

teur, M. Orecchia, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la faillite BALDONI sont invités à assister à la réunion qui aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 27 février 1935, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat ou passer un contrat d'union

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AGENCE « LA TRANSACTION »

M^{me} SAQUET-MONTEDONICO, Directrice-Propriétaire
Tél.: 11-31 - 28, Rue Grimaldi, Monaco - Tél.: 11-31

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Par acte s. s. p. du 13 février 1935, enregistré, M. Laurent OLIVI et Mme Rose BALZOLA, son épouse, ont cédé à M. Théobaldo MAGNANI et à Mme Angèle CROVESI, son épouse, demeurant à Monaco, 25, rue Plati, le fonds de commerce de comestibles, buvette, restaurant et vente de pétrole qu'ils exploitaient villa Mantiero, 11-bis, boulevard Prince-Pierre, à Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, en l'Agence « La Transaction », Mme Saquet-Montedonico, dans les délais de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 21 février 1935.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Suivant acte s. s. p. en date à Monaco du 1^{er} février 1935, enregistré, Mme Rose PASSERON, commerçante au marché de Monte-Carlo, a cédé à M. Louis PETTITI, demeurant à Beausoleil, le fonds de commerce qu'elle exploitait dans une cabine des Halles et Marchés de Monte-Carlo (épicerie-comestibles).

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au fonds vendu.

Monaco, le 21 février 1935.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco des 5 et 6 février 1935, enregistré, M. Antoine ORECCHIA, expert-comptable, demeurant à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), n° 5, avenue du Berceau, ayant agi en qualité de syndic définitif de la faillite de M. Joseph MELLICA, restaurateur, demeurant à Monte-Carlo, boulevard Princesse-Charlotte, villa Alice,

Et Mme Pascaline-Thérèse, dite Lina BERSANI, commerçante, épouse du dit M. Mellica,

Ont cédé à M. Edouard ZONZA, restaurateur, demeurant à Monte-Carlo, boulevard Princesse-Charlotte, villa Alice, un fonds de commerce de restaurant, thé, bar de luxe, crèmerie, etc., exploité à Monte-Carlo, villa Alice, boulevard Princesse-Charlotte, sous la dénomination de *Le Napolitain*.

Oppositions, s'il y a lieu, à Monte-Carlo, 5, avenue du Berceau, au Cabinet de M. Orecchia, syndic, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 21 février 1935.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco des 5 et 6 février 1935, enregistré, M. Antoine ORECCHIA, expert-comptable, demeurant à Monte-Carlo, avenue du Berceau, n° 5, ayant agi en qualité de syndic définitif de la faillite de M. Serge

OVSIEWSKY et Mme Blanche CARON, son épouse, demeurant ensemble à Monaco,

A cédé à M. Edouard ZONZA, restaurateur, demeurant à Monte-Carlo, boulevard Princesse-Charlotte, villa Alice,

Un fonds de commerce d'hôtel meublé dépendant de la dite faillite, exploité à Monte-Carlo, boulevard Princesse-Charlotte, villa Alice.

Oppositions, s'il y a lieu, à Monte-Carlo, 5, avenue du Berceau, au Cabinet de M. Orecchia, syndic, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 21 février 1935.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO

Docteur en droit, notaire

41, rue Grimaldi, Monaco

Vente aux Enchères Publiques après Décès

Le vendredi 8 mars 1935, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Auguste Settimo, notaire à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques du :

Fonds de commerce de vins et comestibles, vente de pétrole, vente de vins et spiritueux en bouteilles cachetées, à emporter, vente de charcuterie et de légumes, vente du lait au détail et des articles de pêche, situé à Monte-Carlo, 13, rue du Portier, précédemment exploité par M. Joseph BO, et dépendant des successions vacantes de ce dernier et de Mme Louise DOLCI, son épouse.

Ce fonds comprend : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel servant à son exploitation, le droit au bail des locaux où il est exploité, les marchandises se trouvant en magasin le jour de la prise de possession, devant être prises en sus du prix, à prix de facture.

Elle a lieu en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal Civil de Monaco, le douze février mil neuf cent trente-cinq et à la requête de M. Louis Thibaud, commis-greffier au Greffe Général de Monaco, demeurant à Monaco, en sa qualité de curateur aux successions vacantes de M. et Mme Bo-Dolci.

Le prix sera payable comptant le jour de l'adjudication.

Mise à prix, pouvant être baissée séance tenante 15.000 fr.

Consignation pour enchérir 1.600 fr.

L'adjudicataire devra obtenir, à ses risques et périls, les autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du dit fonds.

Fait et rédigé par M^e A. Settimo, notaire commis pour procéder à la vente en vertu de l'ordonnance précitée et détenteur du cahier des charges.

Monaco, le 21 février 1935.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e VIALON, Huissier à Monaco

Le 23 février 1935, à 14 h.

A LA GALERIE DU PARK-PALACE A MONTE-CARLO

VENTE AUX ENCHÈRES pour Cause de Départ

de M. ERIC OULTON

de beaux meubles anciens et de styles français et vénitien, meubles en bois doré, peint et laque ép. des XVII^e et XVIII^e siècles et vénitiens, mobilier de salon, piano « Erard », important tableau attribué à Palma Vecchio, tableaux des écoles anglaise, vénitienne et française, par ou attr. à Reynolds, Murillo, Troyon, etc., céramiques, objets d'art, pendules, lustres, tentures, service de table porcelaine et verrerie, par le ministère de M^e Vialon, huissier, place d'Armes, Monaco, avec le concours de M^e Terris, commissaire-priseur à Nice, 3, rue Provana (tél. 836-30), assistés de M. Jean Bernard, expert, 8, rue de Rivoli, à Nice.

Exposition publique : demain vendredi, à la Galerie du Park-Palace, de 14 h. à 17 h.

Société "Auto-Riviera"

Société Anonyme au capital de 2.000.000 de francs

AVIS DE CONVOCATION

MM. les Actionnaires de la Société *Auto Riviera* sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le vendredi douze avril mil neuf cent trente-cinq, à onze heures trente, au siège social à Monte-Carlo, rue des Lilas, Monte-Carlo.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de dix actions ayant déposé leurs titres au siège social, six jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

La production d'un récépissé de dépôt, délivré par une banque ou par la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu, quitus à donner aux Administrateurs ;
- 4° Fixation éventuelle du dividende ;
- 5° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leur rémunération ;
- 6° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou es-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 27 des Statuts.

Le Conseil d'Administration.

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous - Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ETABLISSEMENT PHYSIOTHERAPIQUE

Son Luxe, son Confort, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 mars 1934. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 février 1935. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44620, 53447.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Du 16 février 1934. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.